



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK **Troisième session, 58^e législature**

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 13
le jeudi 8 décembre 2016

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

24, *Loi sur le commissaire à l'intégrité*. L'hon. M. Boudreau.

25, *An Act to Amend the Child and Youth Advocate Act*. L'hon. M. Boudreau.

Débats ajournés

17, *Loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire*. L'hon. M. Landry.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

6, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz*. L'hon. M. Doucet.

14, *Loi modifiant la Loi sur les coroners*. L'hon. M. Landry.

18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*. L'hon. M. Boudreau.

19, *Loi concernant les infirmières praticiennes*. L'hon. M. Boudreau.

21, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*. L'hon. M^{me} Rogers.

22, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu*. L'hon. M^{me} Rogers.

23, *Loi modifiant la Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière*.

L'hon. M. Doucet

COMITÉ PERMANENT DE MODIFICATION DES LOIS

16, *Loi modifiant la loi sur les contrats de construction de la Couronne*. L'hon. M. Fraser.

PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

2, *Loi abrogeant la Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL*. L'hon. M. Doherty.

3, *Loi concernant la réorganisation gouvernementale*. L'hon. M. Doucet.

4, *Loi modifiant la Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes*.

L'hon. M. Arseneault.

5, *Loi concernant la Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire*.

L'hon. M^{me} Rogers.

8, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique*. L'hon. M. Landry.

9, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M^{me} Rogers.

11, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*. L'hon. M. Rousselle, c.r.

12, *Loi concernant les accords avec l'Agence du revenu du Canada*. L'hon. M. Horsman.

13, *Loi sur les directives préalables en matière de soins de santé*. L'hon. M. Boudreau.

15, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*. L'hon. M. Arseneault.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 10 — L'hon. M. Doucet, appuyé par l'hon. M. Boudreau, proposera, le mercredi 7 décembre 2016, la résolution suivante :

que, sauf disposition contraire du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'Assemblée législative adopte le calendrier de séance suivant à la reprise, le 6 décembre 2016, de la troisième session de la 58^e législature :

- du mardi 6 décembre au vendredi 9 décembre 2016,
- du mardi 13 décembre au vendredi 16 décembre 2016,
- du mardi 31 janvier au vendredi 3 février 2017,
- du mardi 7 février au vendredi 10 février 2017,
- du mardi 14 mars au vendredi 17 mars 2017,
- du mardi 21 mars au vendredi 24 mars 2017,
- du mardi 28 mars au vendredi 31 mars 2017,
- du mardi 25 avril au vendredi 28 avril 2017,
- du mardi 2 mai au vendredi 5 mai 2017 ;

que, durant certaines semaines où l'Assemblée est ajournée, les comités permanents aient la possibilité de se réunir aux dates suivantes pour étudier les projets de loi, les prévisions budgétaires et les comptes publics de divers ministères et sociétés de la Couronne :

- du mardi 17 janvier au vendredi 20 janvier 2017,
- du mardi 14 février au vendredi 17 février 2017,
- du mardi 21 février au vendredi 24 février 2017,
- du mardi 28 février au vendredi 3 mars 2017,
- du mardi 11 avril au jeudi 13 avril 2017,
- du mardi 18 avril au vendredi 21 avril 2017,
- du mardi 6 juin au vendredi 9 juin 2017,
- du mardi 13 juin au vendredi 16 juin 2017,
- du mardi 26 septembre au vendredi 29 septembre 2017,
- du mardi 3 octobre au vendredi 6 octobre 2017,
- du mardi 10 octobre au vendredi 13 octobre 2017 ;

que, par dérogation aux dates précitées de réunion des comités, les personnes élues à la présidence d'un comité permanent ou spécial puissent continuer à convoquer des réunions, moyennant préavis des dates de leur choix ;

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 5 mai 2017, s'ajourne au mercredi 1^{er} novembre 2017 ;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt pendant une période d'ajournement, il puisse donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre.

Motion 11 — L'hon. M. Gallant, appuyé par M. Higgs, proposera, le vendredi 9 décembre 2016, la résolution suivante :

attendu qu'un important oléoduc ouest-est permettrait l'accès à une quantité considérablement plus grande de pétrole brut canadien au Canada atlantique, assurant ainsi l'approvisionnement ;

attendu que la ville de Saint John est dotée d'un port en eau profonde libre de glaces, qui dispose de compétences et d'expérience en matière de gestion des plus grands pétroliers du monde ;

attendu que la construction d'un oléoduc au Nouveau-Brunswick est dans l'intérêt national, car la capacité d'exporter du pétrole brut de la côte Est rendra les producteurs de l'Ouest canadien moins tributaires des marchés américains et donnera à nos producteurs un accès aux marchés internationaux ;

attendu que la plus grande raffinerie de pétrole du Canada se trouve au Nouveau-Brunswick ;
attendu que le Nouveau-Brunswick a une expérience récente de collaboration efficace avec les autorités réglementaires et les collectivités relativement à des projets de pipelines de ressources énergétiques ;

attendu qu'un grand projet d'oléoduc créerait directement et indirectement d'importantes possibilités d'emploi, tant à l'étape de la construction qu'à long terme, et procurerait des avantages économiques continus à toute la province, à notre région et à l'ensemble du pays ;
attendu que le pétrole brut canadien fourni à notre raffinerie par oléoduc réduirait les coûts de production et accroîtrait la compétitivité du pétrole raffiné ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick réitère son engagement à soutenir le projet de construction d'Oléoduc Énergie Est visant le transport du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John.

Motions réglées

Motion 12 — L'hon. M. Gallant. Débat sur la motion le 7 décembre 2016 ; adoption de la motion le 7 décembre 2016.

Motion 13 — L'hon. M. Gallant. Débat sur la motion le 7 décembre 2016 ; adoption de la motion le 7 décembre 2016.

Motion 14 — L'hon. M. Gallant. Débat sur la motion le 7 décembre 2016 ; adoption de la motion le 7 décembre 2016.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 15 — M. Bernard LeBlanc, appuyé par M. Bourque, proposera, le mardi 13 décembre 2016, la résolution suivante :

attendu que le rapport annuel de 2016, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 30 août 2016, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2015 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date ;

Loi sur les prestations de pension, L.N.-B. 1987, c.P-5.1, article 2 ;

Loi sur la protection et l'aménagement du territoire agricole, L.N.-B. 1996, c.A-5.11, alinéa 8c) et articles 10, 21 et 22 ;

Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire, L.N.-B. 2001, c.29, articles 1 et 5 et alinéa 2b) ;
attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2016, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation ;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

[sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement]

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 9 — M. Keirstead, appuyé par M. Jody Carr, proposera, le jeudi 8 décembre 2016, la résolution suivante :

attendu que le Comité spécial sur les changements climatiques s'est efforcé de consulter la population du Nouveau-Brunswick, les groupes de parties prenantes et les spécialistes afin d'élaborer un plan pour faire face aux changements climatiques ;

attendu que le comité a fait une recommandation visant à « élaborer un mécanisme de tarification du carbone fait au Nouveau-Brunswick plutôt qu'imposé aux gens du Nouveau-Brunswick par le gouvernement fédéral » ;

attendu que le comité a recommandé que le mécanisme soit assujéti aux conditions suivantes :

a) verser, non pas dans les recettes générales, mais plutôt dans un fonds spécial consacré pour les changements climatiques, toutes les recettes provenant de la tarification du carbone ;

b) effectuer une analyse détaillée des répercussions sociales, financières, économiques et environnementales des divers mécanismes de tarification du carbone ainsi que des diverses options d'investissement des recettes ;

c) protéger les personnes du Nouveau-Brunswick à faible revenu ;

d) inclure tous les secteurs économiques ;

e) considérer l'approche adoptée par les provinces et les États voisins ;

f) élaborer le mécanisme avec la participation de toutes les parties intéressées ;

g) s'assurer que le mécanisme de tarification du carbone figure dans les mesures législatives et fait l'objet de consultation publique par l'intermédiaire d'un comité de l'Assemblée législative ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à respecter toutes les conditions recommandées par le comité avant d'imposer aux contribuables du Nouveau-Brunswick déjà surchargés de taxes et d'impôts une nouvelle taxe sur le carbone ou un nouveau mécanisme de tarification du carbone.

Motion 4 — M. Stewart, appuyé par M. Fairgrieve, proposera, le jeudi 10 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que la vérificatrice générale est responsable de mener et de diriger des audits indépendants et de conseiller sur la façon dont le gouvernement provincial gère ses responsabilités et ressources ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des audits d'états financiers des services et des programmes gouvernementaux pour corroborer les montants et les renseignements communiqués dans les états financiers présentés au gouvernement et au public ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des audits de performance à l'égard des services et des programmes gouvernementaux et fournit une évaluation systématique et objective de la façon dont le gouvernement gère ses activités, responsabilités et ressources ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des examens spéciaux de nos sociétés de la Couronne et donne l'assurance que leurs actifs sont protégés, que leurs ressources sont

gérées de manière économique et efficiente et que leurs activités sont exécutées avec efficacité ;

attendu que le gouvernement a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la révision stratégique des programmes mais refuse d'affecter plus de ressources à la vérificatrice générale, même s'il incombe à son bureau de réaliser des audits d'états financiers, des audits de performance et des examens spéciaux des services gouvernementaux et de faire des recommandations au gouvernement visant à améliorer les pratiques adoptées ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à commencer à appuyer le Bureau du vérificateur général et à permettre la tenue d'autres audits de performance et enquêtes spéciales, pour que nous puissions réaliser l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire et de mieux protéger les contribuables.

[Débat interrompu faute de temps]

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

26, *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes.* M. Fitch

7, *Loi sur les emplois verts.* M. Coon.

10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation.* M. Coon.

20, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique.* M. Coon.

27, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.* M. Jody Carr

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 3 — M. Savoie, appuyé par M. K. MacDonald, proposera, le jeudi 10 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux entre le Canada et les États-Unis d'Amérique a pris fin et que les deux pays sont en pleine négociation en vue d'un nouvel accord ;

attendu que 83 % des terres du Nouveau-Brunswick sont boisées et que des forêts de la Couronne couvrent environ la moitié de ces terres ;

attendu que l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick emploie plus de 22 000 personnes ;

attendu que l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick apporte plus de 1,45 milliard de dollars par année à l'économie ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont un intérêt direct dans la négociation d'un nouvel accord sur le bois d'oeuvre résineux ;

attendu que l'imposition de droits de douane et de contingents de concert avec les États-Unis pourrait présenter un risque important pour l'économie du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à rencontrer le gouvernement fédéral pour continuer à promouvoir les intérêts du Nouveau-Brunswick quant à la négociation d'un nouvel accord sur le bois d'oeuvre résineux.

Motion 6 — M. Coon, appuyé par M. Keirstead, proposera, le jeudi 17 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement dépose chaque année son budget principal et ses comptes publics faisant état de ses dépenses et recettes ;

attendu que les dépenses qui figurent dans le budget principal du gouvernement n'incluent pas actuellement le manque à gagner attribuable aux dépenses fiscales, y compris les crédits d'impôt et les exonérations fiscales ;

attendu que des organismes internationaux, dont le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques, font la promotion de normes comptables dans le secteur public qui obligent les gouvernements à faire rapport de leurs dépenses fiscales ;

attendu que d'autres autorités du Canada, y compris la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada, font rapport chaque année de leurs dépenses fiscales ;

attendu qu'il incombe au gouvernement de rendre des comptes à la population qu'il représente ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à inclure dans son budget principal, à compter de 2017-2018, le manque à gagner total attribuable aux dépenses fiscales pour chaque exercice financier.

Motion 7 — M. Coon, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, proposera, le jeudi 24 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que les députés provinciaux sont les représentants élus des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est important que la population comprenne bien les fonctions et responsabilités des députés provinciaux ;

attendu qu'il serait utile pour les députés de disposer de lignes directrices qui les aideraient dans l'exercice de leurs fonctions ;

attendu que l'efficacité des députés provinciaux et leur reddition de comptes aux gens du Nouveau-Brunswick peuvent être améliorées si l'Assemblée législative formule un énoncé officiel des principales fonctions et responsabilités de ces députés ;

attendu que, dans son rapport déposé à l'Assemblée législative le 3 avril 2003, le Comité d'administration de l'Assemblée législative a recommandé l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée envisage l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux.

Motion 8 — M. Higgs, appuyé par M. Crossman, proposera, le jeudi 8 décembre 2016, la résolution suivante :

attendu que les résultats des évaluations récentes indiquent que la plupart des élèves de 12^e année qui ont commencé en 1^{re} année à suivre le programme d'immersion n'ont absolument pas obtenu les résultats escomptés ;

attendu que les résultats des évaluations indiquent que pas même 42 % des élèves évalués ont atteint ou dépassé le niveau de compétence avancé, alors que la cible provinciale était de 85 % ;

attendu que les résultats des évaluations indiquent qu'un fort pourcentage des élèves qui ont commencé à suivre le programme d'immersion en 1^{re} année l'ont abandonné ou ne correspondaient plus à la définition du programme au moment d'entrer en 12^e année ;

attendu qu'un certain nombre des élèves de 12^e année qui ont abandonné le programme ou qui ne correspondaient pas à la définition au titre de la politique 309 ont néanmoins subi l'examen d'évaluation, mais que les résultats n'ont pas été communiqués au public ;

attendu que le gouvernement Gallant a fait au cours de la dernière campagne électorale la promesse politique de rétablir le programme d'immersion française en 1^{re} année malgré les résultats d'évaluation tout à fait lamentables et sans disposer d'aucune preuve concernant le nouveau programme de 3^e année ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à imposer un moratoire sur le rétablissement du programme d'immersion française en 1^{re} année et que le gouvernement publie son plan de transition pour le rétablissement du programme d'immersion française en 1^{re} année afin que les parents, le personnel enseignant, les administrations et les élèves puissent déterminer si le plan aborde les graves défauts du programme original pour la 1^{re} année.

Motions réglées

Motion 1 — M. Higgs. Débat sur la motion le 10 novembre 2016 ; adoption de la motion amendée le 10 novembre 2016.

Motion 2 — M. Savoie. Débat sur la motion le 17 novembre 2016 ; rejet de la motion le 17 novembre 2016.

Motion 5 — M. Urquhart. Débat sur la motion le 17 novembre 2016 ; rejet de la motion le 17 novembre 2016.

PÉTITIONS

- 1, M. Crossman — présentée le 3 novembre 2016. (Réponse, le 29 novembre 2016)
- 2, M. Crossman — présentée le 3 novembre 2016.
- 3, M. Coon — présentée le 6 décembre 2016.

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de la politique économique
– premier rapport déposé le 6 décembre 2016

RÉUNION DE COMITÉS

Le Comité permanent de la politique économique se réunira le jeudi 8 décembre 2016, de 13 h jusqu'à 14 h 30 et de 19 h jusqu'à 22 h, à la Chambre de l'Assemblée législative.

Le Comité permanent de modification des lois se réunira le lundi 12 décembre 2016, à 13 h, et le mardi 13 décembre 2016 de 9 h à midi à la Chambre du Conseil législatif de l'Assemblée législative.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative se réunira le mercredi 14 décembre 2016, à 12 h, dans la pièce 47-48 de l'Assemblée législative.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt à la Chambre

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone, le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick

– déposé par l'hon. M. Rousselle, c.r., le 7 décembre 2016.

Dépôt au bureau du greffier

Rapport annuel 2015-2016, ministère des Ressources naturelles

– déposé le 7 décembre 2016.

Rapport annuel 2015-2016, ministère de la Santé

– déposé le 7 décembre 2016.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative